

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**VILLE DE GRIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**et DES DÉCISIONS DU MAIRE**  
**SÉANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE MARDI 17 NOVEMBRE 2015, À 20 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIGNY, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST ASSEMBLÉ AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PHILIPPE RIO, MAIRE.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** 19  
P. RIO – D. ATIG – Y. LE BRIAND - E. ETE - A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON –  
J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – M. SOILIH – C. RENKLICAY - L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. GIBERT –  
S. GAUBIER - S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI.

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** 4  
A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI – M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR E. ETE – I. GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR  
P. RIO – M. GAMINETTE REPRÉSENTÉ PAR C. VAZQUEZ.

**ABSENTS EXCUSÉS :** 12  
F. OGBI – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY –  
Y. ITOUA - G. BAGAVANE – T. DIAWARA – F. N'DOMBELE – C. MABANZA.

**Nombre de conseillers en exercice :** 35  
**Nombre de conseillers présents :** 19

***DÉLIBÉRATION DEL-2015-0094 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A CANDIDATURE ANNUEL « EDUCATION ARTISTIQUE, CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE » LANCÉ PAR LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE DE FRANCE.***

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des départements et des régions, complétée et modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1983,

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu l'appel à projet « Éducation Artistique, Culturelle et Enseignement Artistique », proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France.

Considérant la volonté de la commune de développer des projets d'éducation artistique et culturelle pour toutes et tous et notamment pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, sur des temps péri scolaire ou extra scolaire, en s'appuyant sur le conservatoire à rayonnement communal.

Considérant l'intérêt de l'appel à candidature de la DRAC, dans le contexte de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, pour nous accompagner dans la réalisation et la mise en œuvre de projets amenant les élèves scolarisés à s'intégrer dans un parcours culturel tout au long de leur scolarité.

**Délibère et :**

**Décide** de participer au programme « Éducation Artistique, Culturelle et Enseignement Artistique », en répondant à l'appel à candidature annuel lancé auprès des conservatoires par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France (voir annexe),

**Sollicite** dans ce cadre, auprès de la DRAC Île de France, une aide financière,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

**Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

  
Le Maire  
  
Philippe RIO.

*Vote à l'unanimité.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :*

**23 NOV. 2015**

*Transmise en Préfecture le :* **24 NOV. 2015**